

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 1 de 5

**Résolutions adoptées à la 0605<sup>e</sup> séance tenue le  
9 décembre 2013**

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 janvier 2014

CU-0605-4.1 CHARTRE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

Le Conseil de l'Université :

1. adopte les propositions et les pistes de solutions apparaissant au document **2013-A0002-0605<sup>e</sup>-732**;
2. confie à la direction de l'Université le mandat de formuler la position de l'Institution à l'intérieur d'un mémoire en lien avec la Charte des valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement, et ce, à partir des principes généraux énoncés au document **2013-A0002-0605<sup>e</sup>-732**;
3. désigne les personnes dont les noms paraissent ci-après à commenter et à présenter la position de l'Université au gouvernement du Québec dans ce dossier :
  - M. Guy Breton, recteur
  - Mme Anne-Marie Boisvert, vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification
  - Jonathan Lafontaine, membre du Conseil

CU-0605-4.2 PROLONGATION DU MANDAT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Conseil de l'Université prolonge le mandat du secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, pour une période de 6 mois se terminant le 31 décembre 2015, conformément au document **2013-A0002-0605<sup>e</sup>-728** déposé aux archives.

CU-0605-4.3 OCTROIS DE DOCTORATS *HONORIS CAUSA* (DHC)

Le Conseil de l'Université :

1. sur recommandation du Comité des doctorats *honoris causa*, décerne un doctorat *honoris causa* aux personnes dont les noms paraissent aux documents **2013-A0002-0605<sup>e</sup>-730** à **730.25** déposés aux archives, et sujet à leur acceptation tout en sachant que cet octroi n'est valable que pour les cinq (5) années suivant la présente.

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 2 de 5

**Résolutions adoptées à la 0605<sup>e</sup> séance tenue le 9 décembre 2013**

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 janvier 2014

2. sur recommandation du recteur de l'Université de Montréal, en appui de la correspondance du Conseil académique et du Conseil d'administration de ***l'École Polytechnique***, décerne un doctorat *honoris causa* aux personnes dont les noms paraissent aux documents **2013-A0002-0605<sup>e</sup>-730.26** à **730.32** déposés aux archives, et sujet à leur acceptation tout en sachant que cet octroi n'est valable que pour les cinq (5) années suivant la présente.

CU-0605-4.4 ADOPTION DES ORIENTATIONS ET BALISES BUDGÉTAIRES 2014-2015

Le Conseil de l'Université approuve les orientations budgétaires 2014-2015, selon les dispositions apparaissant au document **2013-A0002-00605<sup>e</sup>-731**.

CU-0605-4.4.1 ENGAGEMENT DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (MESRST) – EFFORTS BUDGÉTAIRES DES UNIVERSITÉS

Le Conseil de l'Université, à l'unanimité, et sur proposition dûment faite et appuyée, demande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie du gouvernement du Québec (MESRST) de reconfirmer son engagement voulant que :

1. les efforts budgétaires exigés pour les universités, en regard de leur budget de fonctionnement pour les années 2012-2013 et 2013-2014, ne soient pas récurrents;
2. qu'un réinvestissement soit amorcé dès 2014-2015 pour atteindre 811 M\$ de plus en 2017-2018, en regard des subventions de fonctionnement.

CU-0605-4.5 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) (CRÉATION D'UN COMITÉ SUR LES TIC)

Le Conseil de l'Université :

- crée le **Comité sur les technologies de l'information et de la communication** (TIC);
- détermine le mandat et procède à la formation dudit Comité, selon les dispositions suivantes :

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 3 de 5

**Résolutions adoptées à la 0605<sup>e</sup> séance tenue le  
9 décembre 2013**

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 janvier 2014

**A. Le Comité répond au Conseil :**

1. de la gouvernance institutionnelle des technologies de l'information et de la communication (TIC), incluant la valorisation et la contribution des actifs informationnels de l'Institution;
2. du suivi et de l'évolution du plan triennal des TIC, tant sur sa planification stratégique en regard des grandes orientations institutionnelles qu'au respect du budget;
3. de la gouvernance des projets majeurs des TIC et de leur cohérence avec la planification stratégique de l'Université;
4. du suivi de l'administration de projets spécifiques des TIC, de leur saine gestion selon les meilleures pratiques de l'industrie et de leur avancement.

**B. Le Comité reçoit, révisé et recommande au Conseil :**

1. le plan triennal des technologies de l'information (TI), soumis par le comité stratégique TI (CSTI);
2. la mise à jour du plan triennal TI;
3. les priorités d'intervention, compte tenu des recommandations du plan triennal et des risques liés au développement et à l'utilisation des TIC et à la continuité des opérations.

**C. Le Comité donne des avis et fait des recommandations au Conseil sur :**

1. les orientations générales en matière de TIC;
2. toute problématique ayant un impact majeur sur les TIC, notamment la capacité restante des infrastructures, les nouvelles technologies, la cybersécurité et les façons de faire innovantes;
3. l'ensemble de la réalisation de projets TIC spécifiques d'envergure;
4. l'élaboration et le suivi des indicateurs de performance de la Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC) et du Centre d'expertise Synchro (CES).

**D. Le Comité donne des avis et fait des recommandations au Comité exécutif sur les actions et décisions qu'il doit prendre pour tout ce qui regarde les actions de l'Université en matière de TIC.**

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 4 de 5

Résolutions adoptées à la 0605<sup>e</sup> séance tenue le  
9 décembre 2013

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 janvier 2014

- E. Le Comité donne des avis et fait des recommandations au vice-recteur aux finances et aux infrastructures sur les actions et décisions qu'il doit prendre pour tout ce qui relève de sa responsabilité eu égard aux actions de l'Université dans le domaine des TIC.

La **composition** dudit comité se fait comme suit :

- vice-recteur, responsable des technologies de l'information et des communications ou son représentant;
- quatre membres nommés par le Conseil, dont au moins un membre du Conseil.

Assistent et participent aux réunions :

- le directeur général de la DGTIC
- la directrice du Centre d'expertise Synchro

En tant que secrétaire :

- le secrétaire général ou son représentant

---

Le Conseil de l'Université désigne :

- M. **Jacques Gaumond** comme *président* du *Comité sur les technologies de l'information et de la communication (TIC)* pour un mandat de quatre ans, échéant le 31 mai 2018, n'excédant pas la durée de son mandat comme membre du Conseil.
- Mme **Lise Fournel** et M. **Denis Sylvain** comme *membres* dudit Comité pour un mandat de quatre ans, échéant le 31 mai 2018.

---

Le Conseil de l'Université mandate le *Comité sur les technologies de l'information et de la communication (TIC)* et le *Comité sur l'immobilier* afin que ceux-ci appuient le Comité de vérification dans son rôle en matière de gestion des risques.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 5 de 5

Résolutions adoptées à la 0605<sup>e</sup> séance tenue le  
9 décembre 2013

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 27 janvier 2014

CU-0605-6.1 COMITÉ DES PROMOTIONS – OCTROI DE PERMANENCE, NOMINATION AVEC  
PERMANENCE ET PROMESSES D'INTÉGRATION (1<sup>ER</sup> RAPPORT)

Le Conseil de l'Université :

1. octroie la *permanence au 1<sup>er</sup> juin 2014* aux personnes dont les noms paraissent à l'**article 3a)** du rapport ci-joint (**2013-A0002-0605<sup>e</sup>-729.1**) déposé aux archives;
2. accorde une *promesse d'intégration au plus tard au 1<sup>er</sup> juin 2018* aux personnes dont les noms paraissent à l'**article 3b)** du rapport ci-joint (**2013-A0002-0605<sup>e</sup>-729.1**) déposé aux archives;
3. nomme avec *permanence au 1<sup>er</sup> janvier 2014* la personne dont le nom paraît à l'**article 3c)** du rapport ci-joint (**2013-A0002-0605<sup>e</sup>-729.1**) déposé aux archives;
4. nomme avec *permanence au 1<sup>er</sup> novembre 2013* la personne dont le nom paraît à l'**article 3d)** du rapport ci-joint (**2013-A0002-0605<sup>e</sup>-729.1**) déposé aux archives.

CU-0605-6.2 COMMISSION DES ÉTUDES (COMET) – NOMINATION D'UN OFFICIER DE LA  
FACULTÉ DE MÉDECINE À LA COMET

Le Conseil de l'Université nomme M. **Daniel Lajeunesse**, vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures, *membre de la Commission des études (COMET) représentant la Faculté de médecine*, pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2013 et se terminant le 31 mai 2017.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot